

Conditions spécifiques CLUB SABATO

Version : 5 octobre 2026

Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux consommateurs¹ :

Droit de rétractation

En tant que consommateur, vous avez le droit de vous rétracter du Contrat dans les 14 jours suivant sa conclusion, sans avoir à motiver votre décision.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier de manière non équivoque, dans le délai précité, votre décision de vous rétracter du Contrat. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser à cette fin le formulaire de rétractation ci-joint.

Nous vous remboursons la cotisation dans les 14 jours suivant la réception de votre notification de rétractation.

Reconduction tacite

Vous avez le choix entre une adhésion d'une durée initiale de six mois ou d'un an. A l'issue de la durée initiale, votre adhésion est reconduite tacitement pour des périodes successives de même durée, sauf si vous nous notifiez par écrit, au plus tard sept jours avant la fin de la période en cours, votre souhait de ne pas la reconduire.

Après une reconduction automatique, vous pouvez résilier le Contrat à tout moment et sans frais. Attention toutefois : le virement de la cotisation pour la nouvelle période d'adhésion, ou l'inscription voire la participation à un événement au cours de ladite période, vaut acceptation expresse de la reconduction.

Les notifications mentionnées ci-dessus peuvent être envoyées par courrier (à l'adresse mentionnée à l'article 1.1) ou par courriel (clubsabato@mediafin.be).

1 Généralités

- 1.1 CLUB SABATO est une initiative de Mediafin SA (dont le siège est situé Avenue du Port 86C boîte 309, 1000 Bruxelles et avec numéro d'entreprise 0404.800.301) ("**Mediafin**").
- 1.2 Les membres peuvent recevoir des communications (par exemple via des newsletters et des messages WhatsApp) et ont la possibilité de participer à des événements organisés par Mediafin et/ou des partenaires de Mediafin. Pour une description plus détaillée, nous vous renvoyons vers www.clubsabato.be/fr ("**Site Web**").
- 1.3 Ces conditions spécifiques du CLUB SABATO ("**Conditions Spécifiques**") complètent les conditions générales de Mediafin SA (disponibles via : www.lecho.be/service/conditions-generales) ("**Conditions Générales**"). Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans

¹ Tel que défini dans le Code de Droit Economique : "toute personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale".

ces Conditions Spécifiques ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales. Le terme “**Client**” (tel que défini dans les Conditions Générales) inclut également les membres.

2 Adhésion

2.1 Inscription

2.1.1 Pour vous inscrire, vous devez :

- (a) être majeur et résider en Belgique ;
- (b) remplir correctement et complètement le formulaire de demande sur le Site Web ; et
- (c) payer la cotisation.

2.1.2 Le Contrat est conclu entre Mediafin et la Partie dont les coordonnées de facturation sont fournies. Les Parties conviennent que les membres qui communiquent leur numéro de TVA et/ou d'entreprise ne concluent pas le Contrat en tant que consommateur.

2.1.3 Si vous concluez le Contrat au nom d'une société, les dispositions suivantes s'appliquent :

- (a) vous déclarez et garantisiez que vous êtes habilité à conclure le Contrat au nom de cette société ;
- (b) la société s'engage à (i) fournir au membre la déclaration de confidentialité (www.lecho.be/service/privacy) et (ii) transmettre à cette personne les obligations du Contrat auxquelles le membre doit se conformer. À l'égard de Mediafin, la société est contractuellement responsable si le membre ne respecte pas ces obligations.

2.2 Refus. Mediafin se réserve le droit de refuser des inscriptions (par exemple parce que le nombre maximum est atteint) et n'est pas tenue de motiver sa décision.

2.3 Caractère personnel et non transférable. L'adhésion est personnelle, liée à la personne physique mentionnée dans la demande, et ne peut en principe pas être transférée.

2.4 Formules. Mediafin se réserve le droit d'introduire différentes formules d'adhésion, certains avantages pouvant être réservés aux membres ayant souscrit à une formule spécifique.

3 Cotisation

3.1 Cotisation. Vous vous engagez à payer la cotisation au plus tard au début de chaque période d'adhésion. Les tarifs applicables peuvent être consultés sur le Site Web. Après l'inscription et lors de chaque reconduction annuelle de l'adhésion, la cotisation doit être payée au moyen de l'un des moyens de paiement mentionnés sur le Site Web.

3.2 Paiement automatique. En choisissant « paiement automatique », vous donnez à Mediafin une autorisation permanente de prélever, lors de chaque reconduction, la cotisation alors applicable sur le moyen de paiement que vous nous avez communiqué. Mediafin vous communiquera ce montant au préalable. Vous pouvez à tout moment éviter le prélèvement automatique en résiliant votre adhésion conformément à l'article 7.1 (*Durée*). Vous vous engagez à tenir Mediafin informé de toute modification concernant votre moyen de paiement.

3.3 Non-paiement. Tant que le paiement n'a pas été reçu ou en cas de rejet de prélèvement, Mediafin se réserve le droit de refuser au membre les avantages de l'adhésion (par exemple la

possibilité de s'inscrire à des événements ou d'y participer) pour la période d'adhésion concernée.

- 3.4 Pas de remboursement. Les cotisations reçues ne sont pas remboursées, sauf si Mediafin y est légalement obligée (par exemple lorsqu'un consommateur exerce son droit de rétractation).
- 3.5 Modification. Mediafin a le droit d'augmenter les tarifs pour des raisons valables (notamment et sans s'y limiter : les raisons mentionnées à l'article 10.1 (*Droit de modification unilatérale*), des augmentations des coûts de personnel et/ou de fonctionnement, des hausses de coûts chez les fournisseurs (par exemple des lieux, traiteurs, salles,), etc.). Les tarifs modifiés s'appliquent aux nouvelles inscriptions et aux reconductions qui ont lieu après leur notification. Nous vous informerons à l'avance des nouveaux tarifs. Vous pouvez simplement vous opposer à l'augmentation en nous indiquant que vous ne souhaitez pas reconduire votre adhésion.

4 Code de conduite

Les membres s'engagent à respecter le code de conduite mentionné sur le Site Web.

5 Contenu

Les dispositions relatives à l'information et au contenu de l'article 7 (*Conditions spécifiques L'Echo*) des Conditions Générales s'appliquent également aux newsletters et aux autres contenus fournis aux membres.

6 Événements

6.1 Généralités.

6.1.1 Mediafin déploie les efforts nécessaires afin d'offrir aux membres une offre qualitative d'événements et/ou d'en faciliter l'accès. Les événements peuvent être organisés par Mediafin et/ou par (ou en collaboration avec) des tiers. Le programme peut changer et Mediafin ne donne aucune garantie quant à la continuité des événements précédemment organisés.

6.1.2 Le nombre de places par événement est limité. Les places sont attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les membres n'ont donc pas le droit de participer à tous les événements.

6.1.3 En principe, le droit d'entrée aux événements sont inclus dans la cotisation. Mediafin se réserve toutefois le droit (i) de demander un droit d'entrée supplémentaire pour certains événements et/ou d'imposer d'autres conditions d'accès et (ii) d'accorder également l'accès à certains événements à des non-membres (par exemple, des candidats-membres, des invités des partenaires, des tiers, etc.).

6.1.4 Sauf indication contraire expresse, le transport et l'hébergement ne sont pas inclus.

6.2 Conditions spécifiques des événements.

6.2.1 L'article 8 (*Conditions spécifiques concernant les événements*) des Conditions Générales s'applique aux événements du CLUB SABATO à l'exception des articles 8.3.2

à 8.3.4 : les billets pour les événements du CLUB SABATO sont nominatifs et ne peuvent être transférés à des tiers.

6.2.2 Pour chaque événement, des conditions additionnelles, spécifiques à l'événement, peuvent s'appliquer.

7 Durée et résolution

7.1 Durée. Lors de votre inscription, vous avez le choix entre une adhésion d'une durée initiale de six mois ou d'un an. À l'issue de cette période, votre adhésion est automatiquement renouvelée pour des périodes successives de même durée, sauf si l'une des Parties notifie à l'autre, par écrit et au plus tard sept jours avant la fin de la période en cours, son souhait de ne pas la reconduire.

7.2 Résolution.

7.2.1 Chaque Partie a le droit de résoudre l'adhésion unilatéralement, sans intervention judiciaire et sans paiement d'une quelconque indemnité, en cas de manquement grave de l'autre Partie qui, s'il est réparable, n'est pas remédié dans les 20 jours suivant une mise en demeure écrite. Constituent notamment des manquements graves, sans s'y limiter, la fraude, la tromperie, la fourniture d'informations incorrectes et/ou trompeuses dans le cadre de l'inscription ou le non-respect de l'article 4 (*Code de conduite*).

7.2.2 Mediafin a le droit de résoudre l'adhésion unilatéralement, sans intervention judiciaire et sans paiement d'une quelconque indemnité dans les cas suivants :

- (a) le membre est impliqué dans des actes ou des circonstances qui pourraient raisonnablement nuire gravement à la réputation du CLUB SABATO ou de Mediafin, y compris (mais sans s'y limiter) une condamnation pénale du membre ou une couverture médiatique négative persistante concernant le membre, liée à un comportement non éthique ou illégal ; ou
- (b) un défaut de paiement de la cotisation dans les 14 jours suivant la réception d'un rappel de paiement.

7.2.3 En cas de cessation du CLUB SABATO, Mediafin a le droit de mettre fin aux adhésions en cours moyennant le remboursement d'une partie au prorata des cotisations déjà payées pour la période d'adhésion en cours.

8 Responsabilité

8.1 Pas de responsabilité extracontractuelle. Dans la mesure la plus large permise par la loi, les actions extracontractuelles contre les auxiliaires (directs et indirects) de Mediafin sont

exclues pour les dommages causés par le non-respect d'une obligation découlant du Contrat. Ces auxiliaires sont des tiers-bénéficiaires de cette disposition.

- 8.2 Conditions Générales. Cet article ne porte pas atteinte aux exclusions et limitations de responsabilité énoncées dans l'article 4 (*Responsabilité Générale*) des Conditions Générales.

9 Traitement des données à caractère personnel

- 9.1 Mediafin traite les données à caractère personnel conformément à sa déclaration de confidentialité (voir www.lecho.be/service/privacy).
- 9.2 Vous vous engagez à lire attentivement la déclaration de confidentialité avant d'utiliser le Site Web et, le cas échéant, de conclure un Contrat.

10 Modifications

- 10.1 Droit de modification unilatérale. Mediafin a le droit de modifier unilatéralement le Contrat pour des raisons valables, par exemple (sans s'y limiter) : une modification de l'offre aux membres, des conditions de marché modifiées, une modification de la législation ou de la réglementation, des modifications (des conditions) des fournisseurs,....
- 10.2 Notification. Sauf en cas d'urgence, Mediafin informera ses membres à l'avance des modifications significatives.
- 10.3 Opposition motivée. En cas de modifications ayant un impact négatif démontrable et qui ne découlent pas directement d'une modification de la législation ou de la réglementation, vous avez le droit de vous opposer aux conditions modifiées, par écrit et de manière motivée, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification. En cas d'opposition motivée d'un membre, Mediafin peut choisir de :
- (a) laisser le Contrat se poursuivre jusqu'à la fin de la période en cours (après quoi le Contrat prendra fin), sans appliquer les modifications annoncées à l'égard de ce membre spécifique ; ou
 - (b) offrir au membre un droit de résiliation sans frais, à exercer dans un délai d'un mois à compter de la réponse de Mediafin.

11 Contact

Pour toute question, remarque et/ou plainte, vous pouvez nous contacter via clubsabato@mediafin.be.

Aperçu des modifications

Le 5 octobre 2026, les présentes conditions ont été modifiées à la suite de l'introduction de formules d'adhésion plus courtes, avec des périodes successives de six mois chacune.

Annexe – modèle de formulaire de rétractation (applicable uniquement aux consommateurs)

Ne complétez et ne renvoyez ce formulaire que si vous souhaitez vous rétracter du contrat

À l'attention de Mediafin SA, dont le siège est situé Avenue du Port 86C boîte 309, 1000 Bruxelles et avec numéro d'entreprise 0404.800.301, clubsabato@mediafin.be

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation du service suivant : l'adhésion au CLUB SABATO.

Commandé le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Date :

Signature du consommateur

(uniquement si vous introduisez votre demande de rétractation via ce formulaire en version papier)